



Comité des partenaires régionaux du soutien
communautaire en logement social et
communautaire de Chaudière-Appalaches

Rôles des différents acteurs en logement social et communautaire (LSC)

Plusieurs acteurs gravitent dans les logements sociaux et communautaires, en commençant par les principaux intéressés, les locataires.

Dans le cadre de la deuxième Entente spécifique sur le SCLSC en Chaudière-Appalaches (2013-2016), un important exercice de définition des rôles et responsabilités a été réalisé afin d'assurer une complémentarité dans l'action de chacun.

Sans être définitif, voici un partage des rôles qui s'avère toujours pertinent à ce jour. Il peut guider vos discussions avec vos partenaires pour un partage des rôles adapté à votre réalité locale.

<p style="text-align: center;">Locataire</p>	<p>SUR LE PLAN COLLECTIF :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plus qu'un simple résident, chaque locataire est porteur de droits et de devoirs ; • Chaque locataire a donc le droit et le devoir de participer activement aux débats et à la prise de décision, façonnant la vie collective et le bien commun, à travers les instances présentes dans leur milieu d'habitation (C.A., CCR, ADL, autres comités) et dans le respect des règlements d'immeuble ; • Participer aux différentes initiatives et instances. <p>SUR LE PLAN INDIVIDUEL :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chercher à maintenir et à améliorer son état de santé et son bien-être ; • Participer dans la mesure du possible aux services le concernant et auxquels il a adhéré ; • Fournir les informations les plus complètes et les plus exactes sur sa situation ; • Utiliser les services de façon judicieuse, sur la base d'une information adéquate et accessible.
<p style="text-align: center;">Intervenant.e sociocommunautaire (ISC)</p>	<p>Intervention individuelle (orientation court terme) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre contact, dépister, écouter, informer, référer ; • Soutenir les locataires dans la recherche de solutions et les accompagner dans leurs démarches par la mise en lien avec le CISSS ou les autres ressources intersectorielles ; • Faire une première évaluation sommaire de la situation du locataire (intervention ponctuelle, information, promotion des services selon les besoins) facilitant ainsi l'orientation et la référence au CISSS et à d'autres organismes pouvant intervenir ; • Soutenir la direction lors de situations particulières avec des locataires ; • Favoriser la médiation lors de conflits individuels ; • Organiser des activités de prévention, d'information, de sensibilisation, de promotion avec des partenaires ; • Transmettre confidentiellement à l'organisateur communautaire des problématiques vécues par plusieurs résidents afin de trouver une solution collective avec les locataires ; • Collaborer étroitement avec l'équipe en soutien communautaire et avec les directions d'immeubles ; • Participer aux équipes locales élargies de son territoire. •

<p>Organisateur. trice communautaire en SCLSC (OC)</p>	<p>Intervention collective :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser les locataires par : <ul style="list-style-type: none"> ○ Le soutien/l'animation de rencontres avec les locataires (information, formation, promotion, sensibilisation, etc.) ; ○ L'évaluation de besoins collectifs ; ○ Le soutien à l'implication des locataires au sein leur milieu de vie et dans leur communauté ; ○ Le soutien à l'organisation et la participation aux activités communautaires ainsi qu'aux projets collectifs des locataires. • Soutenir les directions, les C.A. et l'ADL/CCR en lien avec la vie démocratique et autres ; • Favoriser le réseautage entre les partenaires intersectoriels ; • Soutenir la médiation lors de conflits de groupe ; • Faire connaître les besoins des locataires aux équipes du CISSS et aux autres partenaires intersectoriels ; • Animer les équipes locales élargies ; • Collaborer étroitement avec l'équipe en soutien communautaire et avec les directions d'immeubles.
<p>Direction/gestionnaire des LSC</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir des logements de qualité ; • Faire respecter les différentes réglementations qui prévalent dans les immeubles ; • Reconnaître et soutenir les associations de locataires (ADL) ainsi que les comités consultatifs de résidents (CCR) ou autres instances selon la tenure de logement ; • Soutenir et encourager la participation des locataires aux instances décisionnelles ; • Faire connaître les besoins prioritaires du milieu en soutien communautaire en collaboration avec les ADL-CCR, notamment en collaborant étroitement avec l'équipe en soutien communautaire ; • Développer des pratiques d'accueil et d'intégration (comité, règlements d'immeubles, etc.) ; • Encourager l'organisation d'activités communautaires et favoriser l'utilisation des budgets réservés pour celles-ci ; • Collaborer avec les locataires pour trouver des moyens d'assurer la sécurité, le respect et les bonnes relations de voisinage ; • S'impliquer dans la médiation lors de conflits individuels ; • Participer à la recherche de solutions devant les problématiques rencontrées. • Offrir sa collaboration aux intervenants sociocommunautaires et aux partenaires du milieu dans la réalisation d'activités ou de projets impliquant les locataires ; • Favoriser la circulation d'informations entre tous les acteurs (CA, intervenants, locataires, etc.)

Autres ressources de soutien pertinentes à connaître en LSC :

- **Fédération des locataires en HLM du Québec** : <https://flhlmq.com/fr>
- **Fédération régionale des OBNL d'habitation de Québec, Chaudière-Appalaches et centre de service de l'Est-du-Québec** : <https://frohcq.org/>
- **Fédération des coopératives d'habitation de Québec, Chaudière-Appalaches** : <https://cooperativehabitation.coop/quebec-chaudiere-appalaches/>
- **Regroupement des offices d'habitation du Québec** : <https://rohq.qc.ca/>
- **Société d'habitation du Québec** : <https://www.habitation.gouv.qc.ca/espacepartenaires>
- **Tribunal administratif du logement** : <https://www.tal.gouv.qc.ca/fr/>

Partage des rôles entre les intervenants en Soutien communautaire

Le tableau suivant résume le partage des rôles entre l'OC, l'ISC et les autres intervenants qui sont présents dans les milieux de vie que sont les logements sociaux et communautaires. Cela n'inclut pas les intervenants du réseau de la santé et des services sociaux en suivi individuel.

Types d'activités - Catégories du Cadre de référence SCLSC (MSSS, 2022)	Interventions de nature collective	Interventions sociales individualisées ou de groupe		
	Soutien à la vie collective, associative et communautaire	Soutien dans l'exercice des droits individuels et collectifs ainsi que des responsabilités civiques	Soutien concernant les besoins d'information et de référencement	Soutien d'activités de relation d'aide
Organisateur. trice communautaire du CISSS-CA	X	(X)	(X)	
Intervenant. e sociocommunautaire	(X)	X	X	X
Autres intervenants qui côtoient les milieux de vie LSC : travailleur de milieu, travailleur de rue	(X)	X	X	X

X : majeure (X) : mineure